

Si vous êtes **POUR LE DON** d'organes et de tissus en vue de greffes, dites-le à votre famille. En complément, vous pouvez porter cette carte de donneur avec vos papiers d'identité. Elle n'est pas obligatoire mais elle témoigne aussi de votre décision.

Cette carte vous appartient, ne nous la retournez pas, conservez-la sur vous.



Cette carte vous appartient, ne nous la retournez pas, conservez-la sur vous.

Je décide de faire don, après ma mort,
d'éléments de mon corps
(organes, tissus) en vue d'une greffe.
Je témoigne de cette décision
en portant cette carte sur moi.



Nom

Prénom Date

Signature

Pour toute demande de carte, appelez au
(Cette carte ne peut être vendue)

 N° Vert 0 800 20 22 24

1 avenue du Stade de France
93212 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX
www.agence-biomedecine.fr